

Avis d'Appel d'offres (AAO)

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE (ARCEP-BENIN)

Avis d'appel d'offres National N° 003/ARCEP/PRMP/CCMP/SPRMP

Article 1- Objet

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (PRMP/ARCEP-BENIN) lance pour le compte de sa structure et dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2015, un appel d'offres ouvert pour **l'acquisition de matériels roulants constitués en deux (02) lots** à savoir :

Lot n°1 : Dix (10) Véhicules 4×4 MOTEUR ESSENCE 4 CYLINDRES

Lot n°2 : Cinq (05) véhicules légers Berlines

Article 2- Participation

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics et des délégations de service public en vigueur en République du Bénin, concerne toutes les sociétés éligibles et remplissant les conditions définies dans le dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont ni frappés par les dispositions de l'article 68 dudit Code. Ces sociétés doivent résider sur le territoire béninois et être spécialisées dans la fourniture de matériels roulants et pouvoir assurer un service après vente conséquent.

Lesdits véhicules seront livrés après immatriculation et plaques minéralogiques d'immatriculation fixées à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner une suite au présent appel d'offres après avis de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Article 3- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Les sociétés intéressées par le présent appel d'offres peuvent obtenir de plus amples informations et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, sis à MAERSK HOUSE Immeuble KOUGBLENOU au 1^{er} étage TEL. : **21 31 01 65**.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse sus-indiquée à partir du **28 janvier 2015** contre paiement d'une somme non remboursable de *cinq cent mille (500 000)* francs CFA par lot.

Article 4- Dépôt des Offres

Les offres seront rédigées en langue française et présentées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tel et doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessus indiquée le **17 mars 2015 à 15 heures** (heure locale) au plus tard. Toute offre parvenue au-delà de la date et heure limites indiquées ne sera pas acceptée.

Article 5- Cautionnement de soumission

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution d'un million (1.000.000) de Francs CFA. Cette caution doit être fournie par une Banque agréée en République du Bénin, le FONAGA ou l'Africaine des Assurances conformément aux dispositions de l'article 74 du Code des marchés publics et de délégation de service public en vigueur en République du Bénin.

Article 6- Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **17 mars 2015 à 15 heures 30 minutes** dans la salle de Conférence du Secrétariat Exécutif de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

Article 7- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Article 8- Attribution

L'attribution sera prononcée conformément à l'article 40 des Instructions aux Soumissionnaires de l'appel d'offres après avis favorable de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'ARCEP-BENIN.

Article 9- Délai d'exécution

Le titulaire du marché devra livrer les véhicules avec les plaques d'immatriculations fixées à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de la notification de l'approbation du marché.

Il s'engagera à garantir les véhicules à acquérir et à assurer un service après vente pendant une période de six (06) mois à compter de leur date de réception provisoire.

Pour l'Autorité Contractante,
La Personne Responsable
des Marchés Publics,

Marcellin ILOUGBADE